



Aide au dépôt de plainte

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 10 juin 2003

Type de la plainte : Gène/inconfort

Raison(s) d'inconfort : Asthme, Allergie, Insuffisance respiratoire

Lieu concerné par la plainte : Lieu de travail

Avez-vous tenté de régler le problème ? : Oui

Description rapide de la situation en précisant les démarches éventuellement accomplies : Je travaille dans un bureau où il y a deux fumeurs , 3 non fumeurs, et une personne qui suit un traitement pour s'arrêter de fumer. Un des employeurs qui en a marre de voir les fumeurs sans arrêt aller à la cafétaria pour fumer ,(donc le rendement diminue), a autorisé les fumeurs à rester dans leur bureau pour fumer, sans tenir compte de la présence des non fumeurs. J'aimerais savoir les démarches à accomplir pour faire respecter la loi Evin . Que faut il faire en attendant l'intervention de la Médecine du travail ou de l'inspection de travail (étant précisé que leur intervention est assez longue) ?

Quelle est votre attente ? : Aide au dépôt de plainte

Réponse :

Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la [protection contre le tabagisme](#)

Lisez ensuite les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose.

Si ces renseignements ne vous suffisent pas, n'hésitez pas à nous recontacter